

AVIS DE CONSULTATION OUVERT
N° 029/AT/DO OUM EL BOUAGHI/DAL/ACH/2019

«TRAVAUX DE CANALISATION BIR CHOUHADA CENTRE»

La Direction Opérationnelle d'Oum El Bouaghi lance un avis de consultation ouvert pour **«TRAVAUX DE CANALISATION BIR CHOUHADA CENTRE»**.

Les entreprises qualifiées, intéressées par le présent Avis d'Appel d'Offres peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement d'une somme de deux mille dinars algérien (2000 DA) Non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie auprès la Direction Opérationnelle d'Oum El Bouaghi Cite Errasd En Face La Mosquée Okba Ben Nafi.

A l'appui de leurs soumissions, les candidats devront obligatoirement joindre les documents exigés par la réglementation en vigueur, soit :

1-Dossier administratif : insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention **«Dossier administratif»**

2-L'Offre technique: insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention **«Offre Technique»**

3-L'Offre financière: insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention **«Offre Financière»**

Les trois enveloppes seront placées dans une enveloppe extérieure qui devra être anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire ne paraîtra sur l'enveloppe extérieure, et devra porter -bien apparent- la mention suivante :

DIRECTION OPERATIONNELLE D'OUM EL BOUAGHI
AVIS DE CONSULTATION OUVERTE
AT/DO-OEB/DAL/SA/029/2019
TRAVAUX DE CANALISATION BIR CHOUHADA CENTRE
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION AD-HOC »

La date limite du dépôt des offres est fixées le **13/06/2019** de **08h00** à **14h00**, au Secrétariat de la commission DO Oum El Bouaghi

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis au niveau du siège de la Direction Opérationnelle d'Oum El Bouaghi le même jour à 14h :00 au siège de la DO d'Oum El Bouaghi.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date d'ouverture des plis.